

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1329

28 juin 2010

### SOMMAIRE

Aden Holding S.A. ....	63778	Mangrove III Sub Investments S.à r.l. ....	63773
Aderland Holding S.A. ....	63772	Mark Steel Development S.A. ....	63762
Allinvest Fund ....	63777	MediaCenter Service Immobilier S.A. ....	63762
Amphitrite International S.A. ....	63778	MGP Asia (Lux) S.à r.l. ....	63756
Antko Management S.à r.l. ....	63773	MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l. ....	63761
Aropa S.A. ....	63757	Milestone Income Midcap S.à r.l. ....	63792
Atelier de Construction Métallique Lu- xembourgeois S.à r.l. ....	63759	NORD/LB G-MTN S.A. ....	63762
Barrois Investissement S.A. ....	63790	North REOF Moldova S.à r.l. ....	63792
Borgbu S.A. ....	63772	Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l. ...	63790
Butterfly Holdings S.A., SPF ....	63773	Open Field S.A. ....	63761
CC CDPQ S.à r.l. ....	63757	PA BE S.A. ....	63774
Deltatrans International S.A. ....	63755	Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l. ....	63777
D&M Services S.à r.l. ....	63760	Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l. ...	63776
EAVF Artemis Holdco S.à r.l. ....	63757	Safilo Capital International SA ....	63774
EM Whole Loan SA ....	63746	SBRE Luxco ....	63756
EPGF Neuss Logistics Sàrl ....	63772	Shamrock S.A. ....	63790
Etamine S.à r.l. ....	63755	Shield Topco S.à r.l. ....	63746
Euro-Zone Office Investments S.A. ....	63756	Smart International Development S.A. ..	63791
Groupe Luxembourgeois de Croisières et de Régates ....	63763	Station Reuland S.à r.l. ....	63761
Guy Frères ....	63761	Toiture Post Sàrl ....	63772
Hines US Opportunity Fund Management Company S.à r.l. ....	63763	T.T.V. Finances S.A. ....	63774
Inesia S.A. ....	63763	WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l. .....	63792
Infor Global Solutions TopCo II ....	63790	WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l. .....	63776
IRUS European Retail Property Manage- ment Company ....	63760	WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l. .....	63791
Jos FLIES-MAJERUS S.à r.l. ....	63760	WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l. ..	63791
Librairie Diderich ....	63775	WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l. ..	63791
Lickinvest Holding S.A. ....	63774	WPP Luxembourg Theta Sàrl ....	63762
Livres et Compagnie S.à r.l. ....	63775	Würfel Transport Luxemburg GmbH ....	63760

**EM Whole Loan SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 128.897.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour EM WHOLE LOAN S.A.*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2010074084/13.

(100067365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

**Shield Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 16.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

## STATUTES

In the year two thousand ten, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597,

hereby represented by Ms. Cindy Teixeira, employee, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy established under private seal dated 7 May 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Shield Topco S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Art. 6. Share capital - Shares.**

##### 6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.-) represented by sixteen thousand five hundred (16,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

##### 6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

##### 6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

##### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

##### 6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

##### 6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

#### **Art. 7. Management.**

##### 7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

##### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

##### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the

Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1<sup>st</sup> of the month of May, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of April and ends on the 31<sup>st</sup> of March of the following year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 13. Distribution of profits.**

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved - by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitional provision*

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of March 2011.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital	Paid-up capital
Apax WW Nominees Ltd. . . . .	16,500	16,500	100%	100%
TOTAL . . . . .	16,500	16,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

*Class A manager:*

- Mr. Geoffrey Henry, director, born on 5 May 1972, in Chenée (Belgium), with professional address at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Class B managers:*

- Mr. Andrew Guille, director, born on 22 November 1959, in Guernsey (Guernsey), with professional address at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernsey; and

- Mrs. Isabelle Probstel, director, born on 30 January 1969 in Nancy, France, with professional address at Possartstrasse 11, 81679 Munich, Germany.

2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix mai,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597,

ici représenté par Mademoiselle Cindy Teixeira, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.



Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Shield Topco S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à seize mille cinq cents dollars des Etats Unis (USD 16.500,-) représenté par seize mille cinq cents (16.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un dollar des Etats Unis (USD 1,) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Gérance.**

### **7.1 - Nomination et révocation**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

### **7.2 - Pouvoirs**

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### **7.3 - Représentation et signature autorisée**

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### **7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures**

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

### **7.5 - Responsabilité des gérants**



Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1<sup>er</sup> mai à 11 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

##### 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 13. Distribution des profits.**

##### 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

##### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, la première année sociale débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en USD)	% de capital social	Capital libéré
Apax WW Nominees Ltd. . . . .	16.500	16.500	100%	100%
TOTAL . . . . .	16.500	16.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de seize mille cinq cents dollars des Etats Unis (USD 16.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300).

#### *Résolution de l'associé unique*

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

##### *Gérant de classe A:*

- Monsieur Geoffrey Henry, gérant, né le 5 mai 1972, à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

##### *Gérants de classe B:*

- Monsieur Andrew Guille, gérant, né le 22 novembre 1959, à Guernsey (Guernsey), ayant son adresse professionnelle au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernsey; et

- Madame Isabelle Probstel, gérant, née le 30 janvier 1969 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au Possartstrasse 11, 81679 Munich, Allemagne.

2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé C. Teixeira, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20977. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2010.

Référence de publication: 2010074227/502.

(100067905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

**Etamine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.426.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 Avril 2010 que:

L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Antoine Bruneau de son poste de gérant en date du 29 Mars 2010.

Il résulte de cette démission que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Michel de Groote
- Raf Bogaerts
- Henri Grisius

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010059109/19.

(100073744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

**Deltatrans International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.706.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui a lieu au Luxembourg le 1<sup>er</sup> Mars 2010*

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des membres de conseil d'Administration:

- SARRIS Evangelos, Administrateur, résidant professionnellement à 6 Patmou Street, Voula, Athènes, 16673, Grèce.
- FLOKOU Makrina, Administrateur, résidant professionnellement à 6 Patmou Street, Voula, Athènes, 16673, Grèce.
- PAPAGEORGIYOU Michail, Administrateur, résidant professionnellement à 42 Themistokleous Street, Athènes, 10678, Grèce.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

- RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, 284 Arch.

Makarios III, Avenue Fortuna Court, Limmasol, Chypre, Register Number: 86.394

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration qui a lieu au Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Mars 2010

Première décision:

Conseil d'Administration décide de nommer:

- SARRIS Evangelos, est nommé en tant que administrateur délégué, responsable de la gestion journalière de la société.

Les mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes, et de l'administrateur délégué expirent à l'assemblée général annuel des actionnaires de l'année 2016.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010075330/25.

(100068274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Euro-Zone Office Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 104.157.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société qui s'est tenue en date du 20 Avril 2010 au siège social que:

L'actionnaire unique a pris acte de la démission de Monsieur Antoine Bruneau de son poste d'administrateur en date du 29 Mars 2010.

Il résulte de cette démission que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Michel de Groote
- Raf Bogaerts
- Henri Grisius
- Willem Hopman

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010059111/20.

(100073743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**MGP Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.241.

—  
*Rectification de la mention relative au bilan de MGP Asia (Lux) S.à r.l., au 31 décembre 2008  
déposé au registre de commerce et des sociétés le 10 juillet 2009 sous le numéro L090103083.04*

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Asia (Lux) S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2010073842/15.

(100066690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**SBRE Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.953.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SBRE Luxco S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2010072815/11.

(100066350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**EAVF Artemis Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EAVF ARTEMIS HOLDCO S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2010072818/11.

(100066234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**CC CDPQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 68.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010072820/10.

(100066660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Aropa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 152.983.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Werner FELTES, architecte, né le 15 juillet 1970 à Trèves (Allemagne), demeurant à D-54292 Trèves, Kirchenbungert, 4,

2) La société anonyme "DIMENSIONS 3 SOPARFI S.A.", avec siège à L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets, (RCS B No 106.151), représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc DIESCHBOURG; architecte, né le 7 septembre 1961 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

3) IPC G.m.b.H., avec siège à D- 54292 Trèves, Vogelsang 16, immatriculée au registre de commerce de Wittlich sous le numéro 5076, représentée par Monsieur Thomas MONZ, ingénieur, né à Trèves, le 13 juin 1964, demeurant professionnellement à D-54292 Trèves, Vogelsang 16.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AROPA S.A."

Cette société aura son siège sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exercice en commun de la profession d'architecte ou de professions connexes dans la mesure où elles sont compatibles avec les règles déontologiques de l'Ordre Luxembourgeois des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. A ce titre, elle peut accomplir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne, toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture, à l'urbanisme, à l'environnement, au génie civil énergétique et technique et notamment la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, la direction de chantiers, les missions de coordination, de pilotage, de programmation, d'évaluation, de contrôle, d'expertises, de management, de réalisation de projets et de la coordination de sécurité de chantiers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Dans la mesure de compatibilité avec les règles déontologiques de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, la société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euro (€ 50.000.-) divisé en cent (100) actions de cinq cents euro (€ 500.-) chacune. Toutes les actions sont nominatives.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

L'actionnaire, qui souhaite céder tout ou partie de ses actions, doit les offrir préalablement aux autres actionnaires par lettre recommandée.

La lettre est adressée au Conseil d'Administration qui la fera parvenir immédiatement aux actionnaires par lettre recommandée. Si le cédant dispose d'un candidat cessionnaire non-actionnaire, l'offre indiquera notamment de manière précise:

- l'identité du candidat cessionnaire.
- le nombre d'actions que le candidat cessionnaire souhaite acquérir.
- le prix que le candidat cessionnaire propose de payer pour ces actions (ou si la contre prestation n'est pas constituée par le versement d'une somme d'argent, la contre valeur en espèces de la prestation offerte).
- les conditions de paiement et les autres conditions qui régissent la cession proposée des actions.

Les actionnaires doivent prendre position par rapport à cette offre endéans le mois de la réception. En cas de non-agrément du candidat cessionnaire les actionnaires peuvent racheter les actions offertes. A défaut les actionnaires doivent désigner un ou plusieurs tiers auxquels le cédant sera tenu de céder ses actions.

Les héritiers ou ayants cause d'un actionnaire sortant doivent immédiatement demander l'agrément par tous les autres actionnaires par l'entremise du Conseil d'Administration. A défaut d'agrément unanime, ils sont tenus de céder les actions aux autres actionnaires ou à des tiers par eux désignés.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires, ceux des actionnaires qui sont intéressés à un rachat peuvent racheter l'ensemble des actions offertes en proportion des actions détenues par eux. Pour la détermination de cette proportion, ni les actions rachetées, ni celles des actionnaires qui ne seraient pas intéressés au rachat, ne seront prises en considération.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires, les modalités et conditions de la cession résulteront d'une convention sous seing privé entre les actionnaires. En particulier le prix sera celui fixé dans cette convention ou, à défaut, le prix déterminé par des experts. En l'absence de convention, chaque actionnaire peut désigner un expert à condition de le faire endéans la quinzaine de l'envoi de la prise de proposition prévue ci-dessus. Les experts doivent désigner un expert supplémentaire si ceci est requis pour les départager. A défaut d'accord des experts sur la personne de l'expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Tous les experts doivent être choisis parmi la liste des Réviseurs d'Entreprises ou Experts comptables agréés à Luxembourg.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.



**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de décembre à 10.00 heures et pour la première fois en 2011.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Werner FELTES, . . . . .	35 actions
2) La société anonyme "DIMENSIONS 3 SOPARFI S.A.", . . . . .	35 actions
3) IPC G.m.b.H, . . . . .	<u>30 actions</u>
Total: . . . . .	100 actions

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (€ 50.000.-), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (€ 1.600.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
  1. Monsieur Marc DIESCHBOURG, préqualifié,
  2. Monsieur Werner FELTES, préqualifié,
  3. Monsieur Thomas MONZ, préqualifié,
3. est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Paul DIESCHBOURG; retraité, né à Useldange, le 23 novembre 1933, demeurant à L-8081 Bertrange, 61, rue de Mamer.
4. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Werner FELTES, préqualifié.
5. le siège social de la société est fixé à L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: FELTES, DIESCHBOURG, MONZ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 avril 2010. Relation: EAC/2010/4933. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 avril 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010074026/130.

(100067128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

#### **Atelier de Construction Métallique Luxembourgeois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 77.365.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010073766/13.

(100066509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**IRUS European Retail Property Management Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.941.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

*Pour IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY S.à.R.L.*

*Société à Responsabilité Limitée*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Patricia Schon / Sonia Miloche

Référence de publication: 2010073748/16.

(100066421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**D&M Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 53.832.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010073768/13.

(100066504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Würfel Transport Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.908.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. Mai 2010.

*Für den Geschäftsführer*

Unterschrift

Référence de publication: 2010073840/12.

(100066507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Jos FLIES-MAJERUS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3762 Tétange, 28, Langertgaas.

R.C.S. Luxembourg B 20.782.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010073769/13.

(100066545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Station Reuland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 119, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 28.587.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010073770/13.

(100066548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Guy Frères, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5312 Contern, 7, Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 35.320.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010073771/13.

(100066549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.334.800,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.897.

---

*Rectification de la mention relative au bilan de MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings au 31 décembre 2008  
déposé au registre de commerce et des sociétés le 10 juillet 2009 sous le numéro L090103037.04*

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.  
Joanne Fitzgerald  
Gérante

Référence de publication: 2010073844/15.

(100066692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Open Field S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 106.490.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010073774/13.

(100066556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**MediaCenter Service Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.392.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010073775/13.

(100066560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**WPP Luxembourg Theta Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 220.715.125,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.019.

---

Les comptes annuels au 20 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073777/11.

(100066601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Mark Steel Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 58.039.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010073873/12.

(100066265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**NORD/LB G-MTN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.329.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073874/10.

(100066439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Groupe Luxembourgeois de Croisières et de Régates, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 1.026.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'association tenue le 4 mars 2009 au siège de l'association.*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association, du 4 mars 2009, les membres de l'Association ont décidé de modifier l'article 15 des statuts, de telle sorte que l'article 15 a désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au minimum, nommés par l'assemblée générale pour un an. Les administrateurs sortant sont rééligibles.

En cas de vacance, il est procédé au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale par le premier candidat non élu.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre des conseillers techniques pouvant assister aux réunions sans droit de vote."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pour extrait conforme

*Pour l'Association*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010075308/22.

(100068215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Inesia S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 66.931.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073876/12.

(100066461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Hines US Opportunity Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.020.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the seventh of May.

Before us Notary Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hines International Real Estate Holdings L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Texas, with place of business and registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5000, Houston, TX 77056 Texas, United States of America;

here represented by Ms Jeannette HESSER, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Houston (USA), on May 4<sup>th</sup>, 2010.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the present notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is therefore the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of "Hines US Opportunity Fund Management Company S.à r.l."

**Art. 3. Object.** The sole purpose of the Company is to create, administer and manage HDB US Real Estate Opportunity Fund, FCP-SIF, a closed-ended mutual investment fund (Fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé) constituted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract; purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorized investments of the Fund; proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign company; and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The aforementioned powers shall be considered declaratory and not exhaustive.

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object. The Company must however remain within the limitations set out by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company shall be subject to Chapter 14 of the law of 20 December 2002 and following amendments relating to undertakings for collective investment.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital if the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of directors.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is set at one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares fully paid with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

**Art. 7. Variation of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be increased or decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the 1915 Law and the Articles of Incorporation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

**Art. 10. Transfer of shares.** Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders.



Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders in general meeting. Those providing authorisation must hold collectively at least seventy-five (75) per cent of the corporate capital of the Company.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

**Art. 14. Board of directors.** The Company is managed and administered by a board of directors (the "Board of Directors") consisting of at least three (3) directors. A director can be a shareholder or a non-shareholder.

Each director is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a group of shareholders in general meeting.

Any director may be removed at any time by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a majority of shareholders in general meeting, who collectively hold at least seventy-five (75) per cent of the corporate capital of the Company. Any director may resign at any time.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a group of shareholders in general meeting decides upon the compensation of each director (if any).

The Board of Directors shall appoint, from among its members, a chairman. The Board of Directors shall choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The Board of Directors may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Board of Directors.

**Art. 15. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each director consents in writing, by electronic mail, fax, post or any other similar means of communication.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by electronic mail, fax, post or any other similar means of communication, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by electronic mail, fax, post or any other means of communication accepted by the Board of Directors. Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The Board of Directors shall act validly only if a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented.

The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in writing and the minutes shall be signed by the chairman and the secretary.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the directors. The chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

**Art. 16. Powers of representation.** In dealing with third parties, any two directors shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of any two directors.

**Art. 17. Board of Directors' Committees.** The Board of Directors may, by a majority vote, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more directors of the Company and/or non-directors.

**Art. 18. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a director.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a director, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a director may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

**Art. 19. Liability of a director.** A director will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (i) is or was a director or officer of the Company or a subsidiary or (ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 19, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 19 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 19 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 19 shall be contractual rights.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to shareholders in general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of a group of shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within fifteen (15) days of receiving the text.

When the Company is composed of a group of shareholders, unless otherwise specified in these articles, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half (1/2) of the corporate capital. However, resolutions to amend these articles and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of a group of shareholders in general meeting are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 23. Independent auditor.** The single shareholder or a group of shareholders in general meeting shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall fulfil the duties prescribed by applicable laws.

**Art. 24. Balance-sheet.** On 31 December of each year, the accounts are closed and the Board of Directors will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a group of shareholders in general meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company.

**Art. 25. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amounts and the date of payment of any such advance payment

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not. The liquidator(s) will be appointed by

the single shareholder or by a group of shareholders in general meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 27. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed for the number of shares shown below and has paid in cash the amount illustrated:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
Hines International Real Estate Holdings L.P. ....	EUR 125,000.-	125	EUR 125,000.-
TOTAL .....	EUR 125,000.-	125	EUR 125,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. To set the number of directors at four and further resolved to appoint the following persons in their respective capacity as directors of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Jeffrey C. Hines born on 25 April 1955 in Texas (USA), professionally resident at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, TX 77056 Texas, United States of America;

- Mr. Clifford Hastings Johnson, born 4 June 1948 in Georgia (USA), professionally resident at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, TX 77056 Texas, United States of America;

- Mr. Charles Baughn, born on 2 December 1954 in Louisiana (USA), professionally resident at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, TX 77056 Texas, United States of America;

- Mr. Kenneth Gordon MacRae, born on 30 May 1962 in Richmond (United Kingdom), professionally resident at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. To set the registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

3. To appoint Ernst & Young, a company having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, (Grand Duchy of Luxembourg), as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor shall end at the date of the shareholders' resolution resolving on the removal of the independent auditor.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A comparu:**

HINES INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDINGS L.P., ayant son siège social à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas TX 77056, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mme Jeannette HESSER, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2010 à Houston (USA),

qui, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité du capital social émis par la Société; cette dernière peut, à tout moment, comporter plusieurs associés suite, notamment, au transfert de parts sociales ou à l'émission de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "Hines US Opportunity Fund Management Company S.à r.l."

**Art. 3. Objet.** Le seul et unique objet de la Société consiste à créer, administrer et gérer HDB US Real Estate Opportunity Fund, FCP-SIF, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé fermé, régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le "Fonds").

La Société exerce toutes les activités liées à la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle peut, au nom du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et livrer tout titre, bien immobilier et, de façon générale, tout actif constitutif d'investissements autorisés du Fonds; procéder à ou initier tout enregistrement et transfert en son nom ou au nom de tierces parties au registre des actions ou obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère et exercer, au nom du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous les droits et privilèges, et en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds. Les pouvoirs susmentionnés sont exemplatifs et non limitatifs.

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs des Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

La Société sera soumise au Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique, détenant l'entière du capital social émis, sur décision de la Société. Au cas où il existe plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu à Luxembourg-Ville en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Des filiales et des succursales pourront être établies au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, si la Société estime un tel établissement utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique ou moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux bénéficiaires et actifs de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exercera tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique détenant l'ensemble du capital social émis de la Société, ou d'un groupe d'associés en assemblée générale.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en référer aux inventaires sociaux et aux décisions de la Société.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une cession n'engage la Société et les tiers concernés que lorsqu'elle est dûment notifiée à ou acceptée par la Société, conformément aux dispositions de l'article 1960 du Code Civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") comprenant au moins trois (3) gérants, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique détenant l'ensemble du capital social émis ou par un groupe d'associés en assemblée générale.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés en vertu d'une résolution favorable représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, pourra décider de révoquer n'importe quel gérant à tout moment. Chaque gérant peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique détenant l'ensemble du capital social émis ou un groupe d'associés en assemblée générale décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Le Conseil de Gérance élira en son sein un président du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance pourra choisir un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un gérant et qui sera responsable de la garde des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société qu'il jugera nécessaires pour la conduite des affaires de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil de Gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas nécessairement être gérants ou associés de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le Conseil de Gérance.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par courrier électronique, fax, courrier ou tout autre moyen similaire de communication.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par courrier électronique, fax, courrier ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit, par courrier électronique, fax, courrier ou tout autre moyen similaire de communication accepté par le Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tout autre moyen similaire de communication. La participation à une réunion par un des moyens susvisés équivaut à une participation physique à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées par écrit et le procès-verbal est signé par le président et par le secrétaire.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par une résolution en tous points identiques se présentant sous forme d'un ou de plusieurs documents signés par tous les gérants. Le président du Conseil de Gérance a une voix prépondérante.

**Art. 16. Pouvoirs de représentation.** Dans le cadre des relations de la Société avec des tiers, deux gérants ont conjointement le pouvoir d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'effectuer et autoriser tout acte et opération cohérents avec l'objet de la Société. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants.

**Art. 17. Comités du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut, par un vote à la majorité, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs gérants de la Société et/ou des non-gérants.

**Art. 18. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un gérant.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture, la démission, la révocation d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, n'entraîne pas la dissolution de la Société.



Les créanciers, héritiers et ayants droit d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 19. Responsabilité d'un gérant.** Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie ou est susceptible d'être partie à ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale de la Société en tant que gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, association, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise

Dans la mesure où le Conseil de Gérance l'estime souhaitable, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur toute personne qui a été partie, ou est partie ou est susceptible d'être partie à ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure susceptible d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) en raison de la qualité d'agent ou d'employé de cette personne (n'incluant pas la qualité de gérant, fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, association, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser pour cette dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 19 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont en vigueur au moment à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cette article 19 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (y compris les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 19 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir ces gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 19 sont des droits contractuels.

**Art. 20. Assemblée générale des associés.** Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est constituée d'un groupe d'associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par décision écrite dont le texte sera transmis par le Conseil de Gérance aux associés par courrier recommandé.

Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par courrier recommandé à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société est constitué d'un groupe d'associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social, sauf dispositions contraires contenues dans les présentes. Cependant, des décisions portant modification des présents Statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou d'un groupe d'associés de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions ou procès-verbaux.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de cette même année.

**Art. 23. Réviseur d'entreprise agréé.** L'associé unique ou un groupe d'associés de l'assemblée générale des associés nommera un réviseur d'entreprises agréé qui accomplira les obligations prescrites par les lois applicables.

**Art. 24. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas à un groupe d'associés de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société.



**Art. 25. Répartition des bénéfices.** L'excédent du compte de résultat, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice net recevra l'affectation qui lui sera donnée par décision de l'associé unique ou, selon le cas, d'un groupe d'associés de l'assemblée générale des associés.

Sous réserve des conditions légales, le Conseil de Gérance peut effectuer un versement anticipé sur les dividendes. Le Conseil de Gérance établit les montants ainsi que la date de paiement de tout versement anticipé en question.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par un groupe d'associés de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 27. Questions non prévues.** Toutes les questions non prévues dans les présentes seront réglées conformément aux lois applicables.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts	Montant versé
Hines International Real Estate Holdings L.P. . . . . .	EUR 125.000,-	125	EUR 125.000,-
TOTAL . . . . .	EUR 125.000,-	125	EUR 125.000,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante, en sa capacité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des gérants est fixé à quatre et les personnes suivantes sont dénommées en leur qualité respective de gérants de la Société pour un période indéterminée:

- M. Jeffrey C.Hines, né le 25 avril 1955 au Texas (USA), demeurant professionnellement au 2800 Post Oak Boulevard, Houston, TX 77056 Texas, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Clifford Hastings Johnson, né le 4 juin 1948 en Géorgie (USA), demeurant professionnellement au 2800 Post Oak Boulevard, Houston, TX 77056 Texas, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Charles Baughn, né le 2 décembre 1954 en Louisiane (USA), demeurant professionnellement au 2800 Post Oak Boulevard, Houston, TX 77056 Texas, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Kenneth Gordon MacRae, né le 30 mai 1962 à Richmond (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

3. Ernst & Young, une société ayant son siège au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, (Grand-Duché de Luxembourg), est nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société. Le mandat réviseur d'entreprise agréé expirera à la date de la décision des associés de révoquer le mandat du réviseur d'entreprise agréé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et résidence, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Hesser et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20909. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010074214/462.

(100067980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Borgbu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010073877/12.

(100066271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**EPGF Neuss Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.776.900,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073878/11.

(100066462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Toiture Post Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 102, rue Sainte Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 133.956.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073879/10.

(100066280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Aderland Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010073880/10.

(100066284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Mangrove III Sub Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.445.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 28 avril 2010*

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg le 28 avril 2010 décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2011 les mandats suivants:

- des trois administrateurs suivants:

\* Mr. Gérard LOPEZ

\* Mr. Mark TLUSZCZ

\* Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du commissaire aux comptes:

\* Deloitte S.A.

Les Administrateurs sont au 28 avril 2010:

Gérard LOPEZ, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2010073952/23.

(100067027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

---

**Antko Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.378.

—  
EXTRAIT

La démission de Monsieur Luca Gallinelli au poste de gérant est acceptée avec effet au 26 avril 2010.

Il est n'est pas prévu de pourvoir au remplacement de M. Luca Gallinelli.

Antko Management S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010073881/12.

(100067109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

---

**Butterfly Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.979.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mai 2010*

- La démission de Monsieur Ismaël HAJJAR est acceptée.

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg est coopté, avec effet au 10 mai 2010, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Mr. Ismaël HAJJAR, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Ahcène BOULHAIS viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Le 10 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

The Board of Directors

I. SCHUL / C. MATHU

Director / Director and Chairwoman of the Board of Directors

Référence de publication: 2010073882/18.

(100067125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

---

**Lickinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LICKINVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010073884/12.

(100066295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.123.

—  
EXTRAIT

Par la présente, le soussigné, Edouard Georges, vous informe qu'il dépose avec effet immédiat son mandat de commissaire aux comptes de la société T.T.V. Finances S.A., établie et ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 118.123.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Edouard Georges.

Référence de publication: 2010073947/12.

(100067508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

---

**PA BE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.327.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 31 mars 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Sjors van der Meer

Représentant permanent

Référence de publication: 2010073936/16.

(100067578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

---

**Safilo Capital International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.240.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 avril 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet immédiat.

Mme Valérie Orodal termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 23 avril 2010.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Sjors van der Meer

Représentant permanent

Référence de publication: 2010073937/18.

(100067588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

---

**Librairie Diderich, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 2, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 17.298.

—  
EXTRAIT

Il résulte que Mme Anne Wehr-Diderich demeurant 17, rue du Faubourg L-4120 Esch-sur-Alzette, a été nommée gérante avec effet au 01.05.2010, en remplacement de M. Ernest Hames, retraité, demeurant à 19, rue Victor Hugo L-4140 Esch-sur-Alzette.

qui a démissionné de ses fonctions de gérant technique du département imprimerie.

Jean-Claude Diderich / Anne Wehr-Diderich.

Référence de publication: 2010073941/13.

(100067070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

---

**Livres et Compagnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 52, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.007.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt six avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Fernando RODRIGUEZ, salarié, né à Cordoba (Espagne), le 31 octobre 1955, demeurant à F-57290 Seremange-Erzange, 5, rue du Parc.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de Livres et Compagnie S. à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une librairie-papeterie, la vente en détail de journaux, de livres, d'articles de papeterie et de bureau, de tabacs, de timbres, de confiserie, de souvenirs et divers autres articles de la branche.

La société a en outre pour objet toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

### Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Fernando RODRIGUEZ, salarié, né à Cordoba (Espagne), le 31 octobre 1955, demeurant à F-57290 Seremange-Erzange, 5, rue du Parc.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

### Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

### Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3441 Dudelange, 52, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Marie-Noëlle ROCCHI, salariée, née à Knutange/Moselle (France), le 25 mai 1958, demeurant à F-57290 Seremange-Erzange, 5, rue du Parc.

La société est engagée par la signature de la gérante.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rodriguez et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 avril 2010. Relation: EAC/2010/5012. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 mai 2010.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2010074427/61.

(100067709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

### **WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.041.243.516,45.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.003.

Les comptes annuels au 20 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073787/11.

(100066606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

### **Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.524.

### *Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 30 avril 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Mr Shedon Kimber en tant que gérant A de la Société, avec effet au 30 avril 2010;
2. De nommer Mr Karl Knight, né le 21 avril 1968 à Llanidloes, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 300 California Street, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant A de la Société, avec effet au 30 avril 2010 et pour une durée indéterminée



Luxembourg, le 12 mai 2010.  
 Luxembourg Corporation Company SA  
 Signatures  
 Mandataire

Référence de publication: 2010073939/17.

(100067608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

**Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.569.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 30 avril 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Mr Shedon Kimber en tant que gérant A de la Société, avec effet au 30 avril 2010;
2. De nommer Mr Karl Knight, né le 21 avril 1968 à Llanidloes, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 300 California Street, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant A de la Société, avec effet au 30 avril 2010 et pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 12 mai 2010.  
 Luxembourg Corporation Company SA  
 Signatures  
 Mandataire

Référence de publication: 2010073940/17.

(100067606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

**Allinvest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.430.

—  
 Im Jahre zweitausendundzehn, am achtundzwanzigsten April.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Sind die Aktionäre der ALLINVEST FUND, Aktiengesellschaft, mit Sitz zu Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 5. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Special C, Nummer 379 vom 14. Februar 2007 und die Satzung wurde abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 20. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Special C, Nummer 379 vom 14. Februar 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Christian JEANROND, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Gregory FOUREZ, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Aurélie FREY, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Da alle Aktien Namensaktien sind, wurde die gegenwärtige Generalversammlung einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung.

II.- Die Tagesordnung lautet wie folgt: Abänderung von Artikel 18 der Satzung wie folgt:

**Art. 18. Entschädigungen zugunsten der Verwaltungsratsmitglieder.** Die Gesellschaft wird, nach Maßgabe der geltenden Gesetze und Bestimmungen die Verwaltungsräte und ihre jeweiligen Direktoren, leitenden Angestellten, Partner, Angestellten, Beteiligungen und Rechtsnachfolger von ihrer Haftung freistellen und sie für Ansprüche und damit verbundene Auslagen, inklusive Anwaltsgebühren, die eine Folge ihrer Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft oder einer Handlung oder Unterlassung im Zusammenhang mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft oder von Handlungen gegenüber Dritten im Namen der Gesellschaft sind, entschädigen, vorausgesetzt dass diese Handlungen oder Entscheidungen nach Treu und Glauben erfolgten und nicht auf grobe Fahrlässigkeit, absichtlich schlechte Amtsführung, bewusste Verletzung geltender Gesetze oder Bestimmungen oder eine absichtliche oder erhebliche Verletzung dieser Satzung zurückzuführen sind.

III.- Aus der durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich, dass die 5.737.492,04 sich im Umlauf befindenden Aktien in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind und dass somit die Versammlung rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 18 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 18. Entschädigungen zugunsten der Verwaltungsratsmitglieder.** Die Gesellschaft wird, nach Maßgabe der geltenden Gesetze und Bestimmungen die Verwaltungsräte und ihre jeweiligen Direktoren, leitenden Angestellten, Partner, Angestellten, Beteiligungen und Rechtsnachfolger von ihrer Haftung freistellen und sie für Ansprüche und damit verbundene Auslagen, inklusive Anwaltsgebühren, die eine Folge ihrer Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft oder einer Handlung oder Unterlassung im Zusammenhang mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft oder von Handlungen gegenüber Dritten im Namen der Gesellschaft sind, entschädigen, vorausgesetzt dass diese Handlungen oder Entscheidungen nach Treu und Glauben erfolgten und nicht auf grobe Fahrlässigkeit, absichtlich schlechte Amtsführung, bewusste Verletzung geltender Gesetze oder Bestimmungen oder eine absichtliche oder erhebliche Verletzung dieser Satzung zurückzuführen sind.“

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JEANROND, G. FOUREZ, A. FREY und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/19969. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 11. Mai 2010.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010074003/55.

(100067045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

**Aden Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 82.758.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement du 6 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ADEN HOLDING S.A., dont le siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été dénoncé le 22 février 2008.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mai 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010075314/19.

(100068036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

**Amphitrite International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.990.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the fifth of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company under the laws of Panama VACON PROPERTIES S.A., having its registered office in East 54<sup>th</sup> Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, Republic of Panama,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### I. Name, Duration, Object, Registered Office

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (*société anonyme*), under the name of AMPHITRITE INTERNATIONAL S.A. hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose for which the company is founded is the holding and the development of intellectual rights of any nature as well as the grant of utilization license of the latter; the company will also be able to develop all activities of research and development aiming at optimizing the value of these rights.

The purposes for which the company is founded is also the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### II. Social Capital, Shares

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 40,000 (forty thousand Euro), represented by 40,000 (forty thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.

These shares are divided as follows:

- 31,000 (thirty one thousand) class A shares;
- 1,000 (one thousand) class B shares;
- 1,000 (one thousand) class C shares;
- 1,000 (one thousand) class D shares;
- 1,000 (one thousand) class E shares;
- 1,000 (one thousand) class F shares;
- 1,000 (one thousand) class G shares;
- 1,000 (one thousand) class H shares;
- 1,000 (one thousand) class I shares;
- 1,000 (one thousand) class J shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be constructed as a reference to the Class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I and/or J Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the reverse alphabetical order), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner requires for amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### **III. General meetings of Shareholders**

#### **Decision of the sole shareholder**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirteenth day of June at 11:00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any decision of purchase or sale of intellectual properties or participations must be taken by the general meeting of shareholders by a simple majority.

Any act of disposal concerning participations owned by the Company requires the prior approval of the shareholders' meeting.

#### IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: Directors A and Directors B. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office.

The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors among whom imperatively a Director A.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of a A director with a B director. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

The holders of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of Class J Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E, F, G, H and I Shares

In the case where there shall no longer be any Class I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E, F, G and H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E, F and G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E and F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class F, G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D and E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E, F, G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C and D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class D, E, F, G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B and C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class C, D, E, F, G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A and B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.



## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Definitions

**Art. 19. Available amount.** Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles

## X. Final clause - Applicable law

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional dispositions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2011.

### *Subscription and Payment*

All the 40,000 (four thousand) Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares have been subscribed by the company under the laws of Panama VACON PROPERTIES S.A., prenamed.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of EUR 40,000 (Forty thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand seven hundred and seventy-five Euro.

### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:

*Directors A;*

- Mr. Luc GERONDAL, born in Kinshasa (Democratic Republic of Congo) on April 23<sup>th</sup>, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;



- Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6<sup>th</sup>, 1975, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

*Director B;*

- Me Giovanni STUCCHI, born in Mendrisio (Switzerland) on July 21<sup>st</sup>, 1962 with professional address at 5, Via Canonica, CH-6901 Lugano (Switzerland).

3.- Has been appointed auditor:

The limited liability company REVICONSLT S.à r.l., having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 139013.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2015.

5.- The head office of the company shall be fixed at 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg.

6.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le cinq mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

La société de droit panaméen VACON PROPERTIES S.A., ayant son siège social à East 54<sup>th</sup> Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de AMPHITRITE INTERNATIONAL S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la détention et le développement de droit intellectuels de toute nature ainsi que la concession de licence d'utilisation de ces derniers; la société pourra également développer toutes activités de recherche et développement visant à permettre de valoriser au mieux ces droits.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille Euros) représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Ces actions se divisent comme suit:

- 31.000 (trente et un mille) actions de classe A;
- 1.000 (mille) actions de classe B;
- 1.000 (mille) actions de classe C;
- 1.000 (mille) actions de classe D;
- 1.000 (mille) actions de classe E;
- 1.000 (mille) actions de classe F;
- 1.000 (mille) actions de classe G;
- 1.000 (mille) actions de classe H;
- 1.000 (mille) actions de classe I;
- 1.000 (mille) actions de classe J.

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires. Le Montant Total d'Annulation des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires

#### Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Tout acte de disposition sur les participations détenues par la société requiert l'accord préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Toute décision d'achat ou de vente d'une participation ou d'un droit intellectuel au sens large doit être prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en deux catégories d'administrateurs A et B. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. 11 pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration, dont impérativement un Administrateur de Catégorie A.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe J.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe 1 bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et I.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe H bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G et H.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe G bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe F, G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe E, F, G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe D, E, F, G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe C, D, E, F, G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe B, C, D, E, F, G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Définitions

**Art. 19. Montant Disponible.** Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables et (ii) suivant les cas, du montant de la réduction de capital et de la réserve disponible en relation avec la classe d'actions à annuler, mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL) \text{ Où:}$$

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

RC = Montant de la réduction de capital ainsi que de la réserve légale en relation avec la classe d'action à annuler

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

## X. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 20.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

### *Souscription et Libération*

Toutes les 40.000 (quarante mille) actions ont été souscrites par la société de droit panaméen VACON PROPERTIES S.A., pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 40.000,- (quarante mille Euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cent soixante-quinze euros.

### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

#### *Administrateurs A:*

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur Patrick MOINET, né le 06 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

#### *Administrateur B:*

- Maître Giovanni STUCCHI, né le 21 juillet 1962 à Mendrisio (Suisse), demeurant professionnellement au 5, Via Canonica, CH-6901 Lugano (Suisse).

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, Rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5.- Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2010. Relation GRE/2010/1645. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010074037/602.

(100067264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.



**Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 550.550,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance de la Société prise en date du 4 Mai 2010 que le siège social de la Société est transféré du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 4 Mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mai 2010.

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2010073778/16.

(100066201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Shamrock S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 51.955.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 6 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- de la société SHAMROCK SA, ayant eu son siège social à L-1637 LUXEMBOURG, 1, rue Goethe,

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010073785/14.

(100066251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.824.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010073883/13.

(100066291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Barrois Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.085.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement du 6 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société BARROIS INVESTISSEMENT S.A., dont le siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, a été dénoncé le 13 mars 2008.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.



Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mai 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010075315/19.

(100068037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.041.243.516,45.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.003.

Les comptes annuels au 10 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073789/11.

(100066608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.814.579.093,58.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.002.

Les comptes annuels au 10 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073790/11.

(100066627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.814.579.093,58.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.002.

Les comptes annuels au 20 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073791/11.

(100066620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Smart International Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 33.859.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 2010.*

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Christian ZOIS, économiste, nationalité Luxembourgeoise, date de naissance 29.03.1983, demeurant professionnellement à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet immédiat, 27/01/2010.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau membre du Conseil d'Administration Monsieur Konstantinos GOURGOUVELIS, Administrateur de sociétés, nationalité Grec, date de naissance 09.05.1956, résident à Keiriadon Str.N° 29, TK11854, Athènes, Grèce qui remplacera ZOIS Christian en tant qu'administrateur à partir de 27/01/2010.

*Troisième résolution:*

Le mandat d'un nouvel administrateur expiré le 12 Décembre 2013.

Pour Extrait Conforme

*Un Administrateur*

Signature

Référence de publication: 2010075329/21.

(100068267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.483.

Les comptes annuels au 20 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073792/11.

(100066628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**North REOF Moldova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 120.906.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073793/10.

(100066309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Milestone Income Midcap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.578.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 16 avril 2010*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

\* Paul BOURSICAN en qualité de Gérant B de la Société et ce avec effet immédiat;

\* Florent GUERTAULT en qualité de Gérant A de la Société et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

\* Monsieur Alban Praquin, né le 11 février 1977 à Maisons-Laffitte, France, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Balzac, 75008 Paris, France, en qualité de Gérant A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

*Gérant*

Référence de publication: 2010073933/23.

(100067538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

---